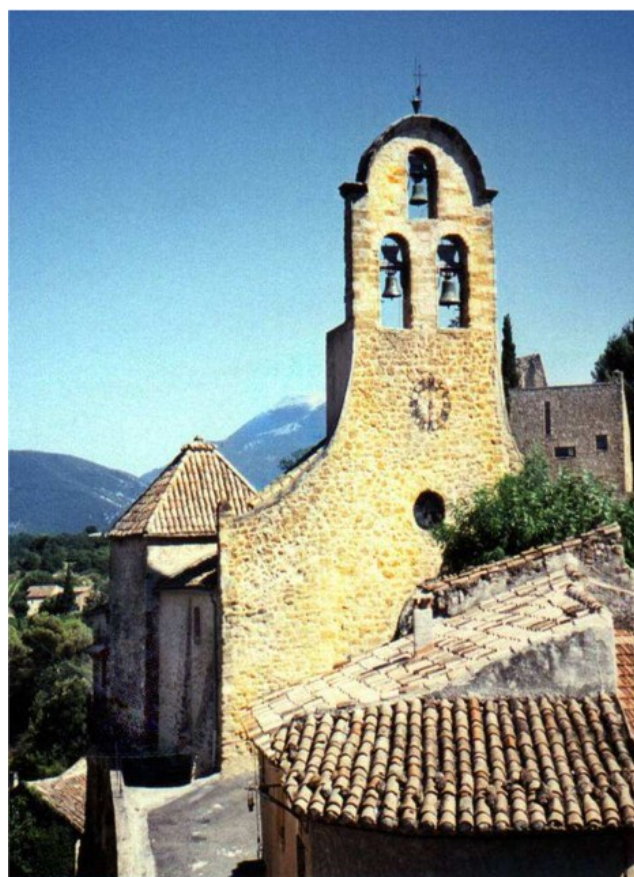


PUYMÉRAS MON VILLAGE

SOMMAIRE

Informations Puyméras Mon Village	Page 2
Répertoire	Page 3
Mot du Maire	Page 5
Mot de la Présidente	Page 6
Conseils municipaux	Page 7
Informations Puymérassiennes	Page 20
Rétrospective	Page 24
Festivités à venir	Page 29
Page de jeux	Page 36



NUMERO 90
FEVRIER 2025

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras
Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

MEMBRES DU BUREAU :

Présidente :	Suzanne BARNOUIN
Vice-Présidente :	Mireille AUTRAN
Secrétaire :	Chantal FAURE
Secrétaire adjointe :	Brigitte BRIENNE
Trésorier :	Jean-Louis FANNI
Trésorière adjointe :	Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Françoise BERLAMONT - Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET

JOURNAL :

Rédaction : Françoise BERLAMONT - Nathalie SAUSSAYE.

Groupe de relecture : Mireille AUTRAN - Françoise BERLAMONT - Brigitte BRIENNE - Nathalie SAUSSAYE.

Groupe de distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

Téléphone : 04 90 46 40 90 - Site internet : <https://www.mairiepuymeras.com>

Mail accueil mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail secrétariat général/secrétariat du maire : mairie.puymeras@gmail.com

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

<i>Du lundi au vendredi :</i>	boîte aux lettres près de la mairie :	12 h
	boîte aux lettres près de la boulangerie :	9 h
<i>Le samedi :</i>	Puyméras :	8 h
	Vaison la Romaine :	11 h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Responsable : Françoise BERLAMONT

LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC LES JEUDIS DE 16 H 15 À 18 H

ARTISANS ET COMMERCANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement	Vaison assainissement	06 03 03 83 19
Animations et ateliers artistiques	Delfine	06 25 82 51 09
Bar Tabac Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Boulangerie Pâtisserie	L'Epi'Fanny	04 90 67 15 29
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante - Recyclage - Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Cave Coopérative	La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine Le Mas du Jas	06 65 28 99 32
Cave	Domaine Le Puy du Maupas	04 90 46 47 43
Caveau - Vente de vins	Soif - Karolyen De BRUYN	04 86 04 82 58
Caviste à domicile - Evènementiel	Domaine St Appolinaire - Elodie DAUMAS	06 88 49 97 04
Cheffe à domicile	Hélène VAILLANT	06 18 67 07 25
Chocolaterie	CHALOIN Chocolats	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d'Hair - Laure-Line DIEUDONNE	06 82 31 76 35
Conciergerie, ménage, garde d'enfants	Les Services de Julie - Julie BOURABAH	07 60 05 70 24
Couvreur Zingueur	Jolitoit Provence	06 44 08 25 40
Création en bois flottés - Energéticienne	Noëlle BOYER	06 16 26 06 71
Développeuse de site web	Louise OBE	06 34 20 24 74
Electricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIERES	06 98 62 93 27
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage Agricole	BERNARD et BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Massage Ayurvédique	Marie-France SAMBUCHI	06 14 69 88 34
Moulin à huile	Le Vieux Moulin - Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste - Frédérique GONDRAN	06 74 81 72 63
Peintures intérieures/extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste - Construction et entretien	Le Pisciniste - Fabien GONDRAN	06 70 73 23 97
Pisciniste - Construction	Profil Piscine	04 90 41 74 02
Plomberie Chauffage	Morgan RODIERES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Prestataire équin	Justin MANGUETTE	07 68 74 67 51
Taxis	G.I.E. Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro - Caroline GARCIA	04 90 46 45 92
Truffes et champignons	Etablissement PLANTIN	04 90 46 41 44

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d'infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

RESTAURANT

Bar Tabac Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Restaurant	Le Girocèdre	04 90 46 50 67

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) Faucon - Mérindol - Puyméras	Présidente : Laure JOLY	06 50 80 17 27
Association Paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque Municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien Être Massages sans frontière	Présidente : Laure GUILLARD compagniebienetre@gmail.com	09 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des Fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Présidente : Marine MOINIER	06 04 53 59 16
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Mon Village pmvassociation84@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil randosoleil.puymeras@gmail.com	Présidente : Annie LATCHER	
Société de chasse de Puyméras	Président : Olivier BAYLE	06 15 97 02 20
Tennis Instinct	Fabien SEU	06 49 80 00 96
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HOPITAL : 04 90 36 04 58
DEFIBRILATEUR : sur le mur extérieur du Centre Social, à proximité de la porte d'entrée.	

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Puymérassiens et chers enfants,

Tout d'abord, ayons une pensée émue pour tous ceux qui nous ont quittés en 2024, ils ont été nombreux parmi nos aînés : nous ne les oublierons pas. Ils font partie de notre mémoire collective.

J'espère que les fêtes de fin d'année se sont agréablement passées pour chacune et chacun d'entre vous.

Cette période de vœux est aussi l'occasion de dresser un bref bilan de nos actions.

Je vous annonce d'abord :

- La fin de la première tranche des travaux de rénovation de la chapelle Notre Dame des Anges et le début prochainement de la deuxième tranche : je remercie les bénévoles qui se sont mobilisés et les généreux donateurs.
- Les travaux de la nouvelle mairie ont bien avancé : le gros œuvre est terminé et le second œuvre vient de démarrer : je remercie les habitants du village qui subissent les nuisances des travaux et met tout en œuvre pour faire terminer rapidement ce chantier.
- Nous avons demandé un audit énergétique de l'école afin de savoir quel gain nous obtiendrions si nous faisons isoler le toit et les murs de l'école et remplacer le système de chauffage actuel. Nous sommes en train d'étudier le plan de financement de ce projet qui, nous l'espérons, pourra être mis en chantier.
- La réfection de certains chemins communaux est à l'étude.

La marche festive annuelle qui aura lieu le 12 avril prochain se prépare activement et rencontrera j'en suis sûr, un très grand succès comme chaque année.

Œuvrons tous ensemble pour que notre village poursuive son développement harmonieux.

Bonne et heureuse Année !

Vive PUYMÉRAS !



MOT DE LA PRESIDENTE

Le bilan de l'année 2024 nous permet d'être grandement satisfait par le succès des activités et des sorties que Puyméras Mon Village a organisées mais aussi, de façon plus générale, par l'ensemble des festivités portées par le tissu associatif et les nombreux bénévoles ainsi que les commerçants et artisans locaux qui œuvrent pour que la fête soit belle et pour entretenir la dynamique et les valeurs festives de Puyméras, si chères à nos cœurs.

La vie associative que nous représentons est un pilier essentiel de cette dynamique qui témoigne de nos traditions, de la richesse et de la diversité de nos initiatives.

A la lecture de ce bulletin, vous pourrez découvrir ou vous remémorer les moments forts des festivités passées. Vous verrez que les sourires, la convivialité et la bonne ambiance sont de mise lors des manifestations. Je salue encore une fois, l'engagement de toutes celles et ceux qui participent à l'animation de la vie Puymérassienne.

En 2025, Puyméras Mon Village poursuivra son engagement pour notre village à travers un panel d'activités et de sorties dont nous vous informerons au fur et à mesure de la validation des projets. D'ores et déjà vous trouverez ici un état des prochaines manifestations prévues par l'ensemble des associations locales.

Enfin, ce journal étant un outil de communication essentiel pour beaucoup d'entre nous, j'invite toutes les associations à nous contacter pour faire paraître dans ces pages leurs programmes de festivités mais aussi leurs articles et photos des événements passés.

Suzanne BARNOUIN

Présidente de Puyméras Mon Village



PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 10 octobre 2024 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Excusé ayant donné procuration :

Excusés : André BARNOUIN, David SAMBUCHI

Pierre TARTANSON est nommé secrétaire de séance.

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 30 juillet 2024. Adopté à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE : Néant

Délibération 2024_D28 : Acceptation de dons

Monsieur le Maire expose qu'aux termes de l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), « le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs faits à la commune ».

Dans la mesure où un don ou un legs n'est grevé ni de conditions ni de charges, le maire peut recevoir, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, délégation du conseil municipal pour l'accepter et cela pour la durée de son mandat, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Si le don ou le legs est subordonné à des conditions ou des charges particulières, son acceptation relève alors du conseil municipal. L'accord du conseil municipal est en général fonction des conditions ou charges grevant le don ou le legs. A cet égard, le conseil municipal peut accepter ces conditions ou charges, les refuser ce qui rendra caduc le don, ou encore les discuter.

Il ressort de ces dispositions que des dons, faits à la commune et assortis d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de réfection de la chapelle Notre dame des Anges, doivent faire l'objet d'une acceptation de la part du conseil municipal.

Considérant que ces dons d'un montant total de 350 € (trois cent cinquante euros) sont assortis d'une condition d'affectation à la réalisation des travaux de réhabilitation ;

Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la commune, d'accepter ces dons compte-tenu des conditions non contraignantes que cela entraînera pour elle ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les dons d'un montant total de 350 € (trois cent cinquante euros) qui seront imputés à l'article 10251 du budget communal ;
- **AFFECTE** ces dons aux travaux de réfection de la chapelle Notre dame des Anges, lesquels sont inscrits au budget communal 2024.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D29 : créances éteintes

Le recouvrement des créances détenues par la commune relève de la compétence du comptable public. A cette fin, il lui appartient d'effectuer toutes les diligences utiles et de mettre en œuvre l'ensemble des voies d'exécution forcée autorisée par la loi. Les admissions en non-valeur (ANV) et les créances éteintes sont deux procédures qui contribuent à garantir la sincérité des comptes, puisqu'elles consistent à annuler, par une dépense, une recette qui avait été comptabilisée mais qui ne sera en fait pas recouvrée par le comptable.

Les créances éteintes sont des créances qui restent valides juridiquement mais pour lesquelles une décision juridique extérieure définitive s'oppose à toute action en recouvrement (effacement de dette, clôture de liquidation judiciaire, etc.). Les créances concernées peuvent être admises en créances irrécouvrables par délibération du conseil municipal au vu d'une liste préétablie par le comptable.

Les effacements de dettes par suite d'insuffisance d'actifs représentent un total de 2 605.40 €.

Les créances datent de 2022 et sont relatives à la liquidation judiciaire de la boulangerie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE**, de prendre en compte les montants de créances éteintes présentés, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 6542 du budget Principal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

Délibération 2024_D30 : modification règlement cantine

Monsieur Marc MOINIER indique au Conseil Municipal qu'il y a une incompréhension de la part des parents quant au calcul du prix des repas de la cantine. Il rappelle que les tarifs sont trimestriels et ont été établis comme suit :

Pour 1 repas par semaine : 33.60 €
Pour 2 repas par semaine : 67.20 €
Pour 3 repas par semaine : 100.80 €
Pour 4 repas par semaine : 134.40 €

Le nombre de jours scolaires étant variable d'une année scolaire sur l'autre, le prix au repas l'est également. Le prix unitaire du repas est donc fonction du nombre de jours scolaires.

Il précise également qu'il serait souhaitable d'apporter quelques modifications au règlement intérieur de la cantine, notamment en ce qui concerne le remboursement de la cantine en cas d'absence.

« Les repas sont remboursés **UNIQUEMENT** en cas d'absence pour raison médicale supérieure ou égale à 4 jours scolaires ET sur présentation d'un certificat médical. »

Il demande l'avis du conseil municipal.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Premier Adjoint, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** les modifications au règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération.
- **DEMANDE** à ce que ces modifications interviennent à compter de ce jour.

Délibération 2024_D31 : choix du mode de gestion du service assainissement

Monsieur le Maire précise que la gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif de la commune avait été choisi en 2016 car la commune ne pouvait se doter de l'ensemble des compétences et moyens nécessaires à la gestion du service aussi bien au quotidien qu'en astreinte ou en cas de situation de crise. Par ailleurs, le transfert de responsabilité dans la gestion du service aux risques et périls du Déléataire était une garantie importante apportée par ce mode de gestion. Aujourd'hui, l'exploitation du service au travers du contrat de délégation de service apporte globalement satisfaction à la commune.

Aussi, Monsieur le Maire propose de conserver une gestion déléguée du service public de l'assainissement collectif sur la commune de Puyméras. Il revient cependant à l'assemblée délibérante de retenir le mode de gestion du service qui peut, si le conseil le désire, se faire assister d'un bureau d'étude conseil afin d'établir une étude comparative sur le mode de gestion du service à l'échelle de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'adopter un mode de gestion déléguée selon la forme d'une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du service chargé de l'assainissement collectif de la commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et conduire la procédure.

Délibération 2024_D32 : choix d'un assistant à maitre d'ouvrage dans le cadre du renouvellement de la DSP pour la gestion de l'assainissement collectif

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée délibérante que suite à leur choix de gestion du service public de l'assainissement collectif, il convient de s'assurer les services d'un assistant à maitrise d'ouvrage pour la passation et le suivi du contrat.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la nécessité de faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage,
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à lancer la consultation des marchés d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage.

Délibération 2024_D33 : choix du fournisseur d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1er juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Il précise que la suppression des tarifs réglementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis à l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics. Monsieur le maire informe les élus que le contrat avec Total Energie arrive à terme au 31 décembre 2024. Afin de ne pas subir de coupure, il convient de choisir un nouveau fournisseur. Après avoir contacté différents prestataires, la proposition faite par Total Energie est la moins disante : 87.62 €/KWh pour 110.43 € /KWh pour Engie.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE**, de choisir Total Energie comme fournisseur d'électricité pour les bâtiments communaux.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

URBANISME

Lecture du recours gracieux de M. MAURER et Mme BRIENNE

Lecture de la réponse de monsieur le maire

Délibération 2024_D34 : Autorisation d'ester en justice

Suite à la lecture du recours gracieux envoyé par le cabinet Clarence Avocats à la demande de monsieur MAURER et madame BRIENNE, adressé à Monsieur le Maire, et sollicitant le retrait de la délibération 2024_D26 approuvant le plan local d'urbanisme, celui-ci rappelle à l'assemblée la volonté manifeste des clients du cabinet de solliciter devant le tribunal administratif de Nîmes le retrait de cette délibération.

L'assemblée délibérante refusant à l'unanimité le retrait de la délibération 2024_D26 prise le 30 juillet 2024, monsieur le maire sollicite le conseil municipal sur le choix de la défense de la commune.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, considérant la nécessité de désigner un avocat chargé de représenter les intérêts de la commune dans cette affaire,

Après en avoir délibéré à 4 voix pour désigner M^e Olivier PIECHON, avocat au barreau de Lyon (Manon YTIER, Cédric IMBERT, Michel FARE et Julien VERA), **et 8 voix pour désigner Me Olivier PIECHON et Me Jean-Pierre GUIN, avocats**

- **AUTORISE** monsieur le maire à ester en justice,
- **DEMANDE** de confier à Me PIECHON et Me GUIN, avocats à la cour, la mission d'assurer la défense et l'assistance de la commune de Puyméras pour la requête contentieuse à venir dans l'ensemble de cette procédure devant les juridictions administratives,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

Projet de mise en révision du plan local d'urbanisme : ajourné

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis en cours d'instruction :

- PC 08409424N0006Mo2 – PLANTIN : modification sur permis accordé
- PC 08409424N0002 – VENAILLE Isabelle – Travaux sur construction existante
- PC 08409424 N0005 – GUILLARD Patrice – Hangar commercial
- PC 08409424N0006 – COLLOCH Mathilde – Rénovation habitation existante ch Jas VIEUX
- PC 08409424N0007 – ARMANET Emmanuelle – Extension habitation + piscine – ch du Jas

Permis accordés

- PC 08409424N0004 – SASU UPALE – Construction neuve lot RIPERT

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

Dossiers en cours d'instruction :

- DP 08409424N0017- KARBOUCHE Taoufik : Dépose et repose d'un toit sur cabanon
- DP 08409424N0022 – GUILLARD Laure – 12 rue des Barrys : modification fenêtres façade
- DP 08409424N0023 – BAYLE Olivier – 226 ch de la Vacherie – Piscine
- DP 08409424N0024 – CARON Lucie – 9 ch des Granges – Réfection toiture
- DP 08409424N0025 – CARON Lucie – le Claux – abri bois pour chevaux
- DP 08409424N0026 – ROLLAND Daniel – Auchières – Panneaux photovoltaïques

Dossiers accordés:

- DP 08409424N018 - BOUCHET Laury : piscine 34 m²
- DP 08409424N0019 – BOUQUET Nicolas – 25 av de Verdun – Travaux sur toiture
- DP 08409424N0020 – CATOIRE Philippe – 30 ch STE JALLE – Pompe à chaleur
- DP 08409424N0021 – BOZONNAT Patrick – 1400 ch de Piégon – Piscine

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

3) PERMIS AMENAGER : en cours d'instruction

PA 08409424N0001 – FB2M PROMOTION – OAP Le Théron

PA 08409424N0002 – FB2M PROMOTION – OAP LE JONCHIER

4/ CU : en cours d'instruction

CU 08409424N0003 – GERAUD Vincent - les Eyssarrettes B 23 (Roustan)

CU 08409424N0004 – PICARD Séverine notaire – les Meynardes (Barreau)

QUESTIONS DIVERSES

- Nomination élu référent pour la charte forestière de territoire du Mont Ventoux : Olivier GIRARD
- Demande d'intégration des communes de Mirabel aux Baronnie et Pierrelongue à la communauté de communes Vaison Ventoux : lecture du courrier envoyé par la communauté de communes Baronnie en Drôme provençale au président de la COPAVO.
- Remerciements décès Aimé ROBERT et Marc AUGIER
- Location appartement 4
- Recensement population 2025 : désignation du coordinateur communal et de l'agent recenseur
- Analyses alimentaires : suite au retrait du conseil départemental, un contrat a été signé avec le laboratoire Normadec : 514. 80 € par an.
- Chapelle Notre Dame des Anges : la croix a été retrouvée en enlevant la toiture.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE du lundi 21 octobre 2024 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Anne de VILHET, Manon YTIER ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Michel FARE à Marc MOINIER, Pierre TARTANSON à Roger TRAPPO

Absents excusés : André BARNOUIN, Laure-Line DIEUDONNE

Absent : Olivier GIRARD

Anne de VILHET est nommée secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024. Adopté à l'unanimité

Délibération 2024_D35 : Autorisation d'ester en justice

Suite à la délibération 2024_D34 concernant le choix d'avocat pour la défense de la commune contre le recours de monsieur MAURER et madame BRIENNE, Monsieur le Maire précise à l'assemblée l'impossibilité d'avoir plusieurs avocats pour représenter la commune pour une seule affaire.

L'assemblée délibérante réaffirmant à l'unanimité le refus du retrait de la délibération 2024_D26 prise le 30 juillet 2024, monsieur le maire sollicite à nouveau le conseil municipal sur le choix de la défense de la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DEMANDE** à monsieur le maire le retrait de la délibération 2024_D34 du 10 octobre 2024

Considérant la nécessité de désigner un seul avocat chargé de représenter les intérêts de la commune dans cette affaire,

Après en avoir délibéré à 6 voix pour désigner M^e Jean-Pierre GUIN (Roger TRAPPO, Pierre TARTANSON, Marc MOINIER, Cédric IMBERT, David SAMBUCHI et Julien VERA), **1 voix contre** (Anne de VILHET) **et 4 abstentions** (Manon YTIER, Michel FARE, Roselyne ARLAUD et Jean-Claude DIANOUX)

- **AUTORISE monsieur le maire à ester en justice,**
- **DEMANDE de confier à Me GUIN la mission d'assurer la défense et l'assistance de la commune de Puyméras pour la requête contentieuse** à venir dans l'ensemble de cette procédure devant les juridictions administratives,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal demandent l'élaboration d'un rapport sur les conséquences de ces recours à répétition contre le plan local d'urbanisme de la commune.

Il sera présenté lors d'une prochaine séance.

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux future mairie : une partie de mur (environ 8/ mètres sur 2.50 m de haut) coté Grand Rue menaçant de s'écrouler, il est nécessaire de le détruire. Un arrêté d'interdiction de passage a été pris. Le devis s'élève à 5 496 € TTC. Un avenant va être pris.

- Financement protection sociale complémentaire :

La participation communale devient obligatoire pour les employeurs publics pour la partie prévoyance au 01/01/2025 et la partie santé au 01/01/2026.

Le centre de gestion de Vaucluse a négocié des conventions de participation. En ce qui concerne la prévoyance, Relyens a été choisi et pour la santé la MNT.

Le conseil municipal donne son accord de principe pour une participation à hauteur de 50 % pour la prévoyance et une participation à hauteur de 50 % du montant de la cotisation (niveau 1, 2 ou 3 suivant l'option choisie par l'agent) par mois et pour un agent à temps complet pour le risque « santé » à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce dans la limite de la base de cotisation mensuelle en euros TTC pour un agent seul. L'adhésion reste au contrat est au choix de l'agent.

Les projets de délibérations vont être envoyés au CST pour avis.

- Tennis club : l'association ne donne pas de cours sur la commune, n'entretient pas les cours et n'organise pas de manifestations. Le bar récupère les locations qui, elles, sont encaissées par l'association. Un RDV va leur être demandé.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE du jeudi 14 novembre 2024 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absents excusés ayant donné procuration : Manon YTIER à Marc MOINIER

Absents excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, David SAMBUCHI, Olivier GIRARD, Michel FARE

Anne de VILHET est nommée secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance du 21 octobre 2024. Adopté à l'unanimité

Délibération 2024_D36 : approbation de la convention territoriale globale 2025-2029 avec la CAF de Vaucluse et la MSA Alpes Vaucluse

Monsieur le Maire rappelle que le CAF de Vaucluse et la Communauté de Communes Vaison Ventoux, déjà partenaires sur divers dispositifs et actions, ont souhaité de renouveler la Convention Territoriale Globale (CTG) qui prend fin en 2024.

La CTG pose un cadre politique et stratégique qui permet de partager un projet de territoire. L'objectif est de renforcer et coordonner les actions en faveur des familles sur le territoire de la communauté de communes Vaison Ventoux, à travers une approche partenariale impliquant la CAF, la MSA, et les collectivités locales.

Elle vise notamment à développer des services adaptés aux besoins des familles, à améliorer l'accès aux droits, à favoriser l'inclusion sociale et la mobilité, et à soutenir l'animation de la vie sociale ;

La construction de la CTG se fait sur la base d'un diagnostic partagé définissant des orientations prioritaires en lien avec les enjeux du territoire et adapté aux besoins des habitants et des familles. Elle définit des orientations thématiques qui détermineront les projets prioritaires à conduire sur les 5 années à venir.

Ainsi, la Communauté de Communes Vaison Ventoux et la CAF réaffirment leur souci d'agir, certes chacun dans son rôle, chacun avec sa légitimité démocratique et institutionnelle, mais surtout davantage ensemble, dans l'intérêt de tous, à commencer par les populations les plus en difficultés.

La convention doit être signée pour une période de 5 ans entre la CAF, la Communauté de Communes Vaison Ventoux et les 19 communes de l'intercommunalité.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (CAF)

VU la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la stratégie de déploiement des conventions territoriales globales (CTG) approuvée par le conseil d'administration de la CAF de Vaucluse en séance du 26 septembre 2019

VU la convention d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et la Caisse nationale des allocations familiales (CNAF) ;

VU la délibération 2019_D49 de la commune et la délibération de la CCVV n° 026-2020 approuvant la convention CTG 2020-2023

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

VU la délibération 2022_D25 de la commune et la délibération de la CCVV n° 051-2022 approuvant par avenant la prolongation du contrat initial jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ACCEPTE** les termes de la convention telle qu'annexée ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention, et tous documents afférents à son exécution ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs fixés dans la cadre de cette convention notamment à travers la mobilisation des ressources humaines et financières adaptés.

Délibération 2024_D37 : adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2023

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D38 : Don parcelles BERTHET-RAYNE

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la proposition de monsieur Pierre BERTHET-RAYNE et consorts concernant la vente à la commune des parcelles C1, C2, D43, D48 et D51 d'une superficie totale de 6 ha 05 a 06 ca appartenant à M. Pierre BERTHET-RAYNE et de la parcelle D45 d'une superficie de 4 ha 78 a 79 ca appartenant aux consorts BERTHET-RAYNE.

Il indique que ces parcelles sont des bois situés à Gourbières et aux Estagnols.

Il précise que cette vente aura lieu moyennant le prix d'un euro symbolique (1.00 €).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'acquisition d'une superficie de 6 ha 05 a 06 ca appartenant à M. Pierre BERTHET-RAYNE ;
- **ACCEPTE** l'acquisition d'une superficie de 4 ha 78 a 79 ca appartenant aux consorts BERTHET-RAYNE ;
- **DIT** que l'acquisition de ces terrains aura lieu moyennant un euro symbolique (1.00 €) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte passé en la forme administrative ainsi que tout document s'y rapportant ;
- **SOLLICITE**, en l'absence de DUP, le bénéfice de l'article 1042 du Code Général des Impôts relatif à l'exonération de la taxe de la publicité foncière des actes constatant les acquisitions immobilières faites à l'amiable et à titre onéreux par les collectivités locales.

Convention de servitude de passage de canalisation d'eau

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande de monsieur Vincent DESSALLES de traverser le chemin de Piégon et le chemin de Saint Georges afin d'y installer une canalisation sous-terrainne d'eau.

Il est demandé :

- **D'AUTORISER** monsieur Vincent DESSALLES, à bénéficier d'une servitude de passage sous le chemin de Piégon, à partir de l'angle de la parcelle B203 et B530 pour rejoindre la parcelle B193 via le fossé bordant le chemin de Piégon dans un premier temps puis sous le chemin de Saint Georges entre la B37 et la B193.
- **D'HABILITER** monsieur le maire à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.
- **D'ACCEPTER** que monsieur Vincent DESSALLES ou ses mandataires pénètrent sur les parcelles communales précitées pour la réalisation des travaux, l'exploitation courante, l'entretien, voire la réparation de la canalisation.
- **QUE** cette autorisation de passage soit accordée à titre gratuit.

Le passage de canalisations pouvant engendrer des problèmes ultérieurs lors de travaux, notamment de curage des fossés, une rencontre va être organisée sur place avec messieurs MOINIER et VERA afin de définir au mieux les possibilités existantes.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D39 : Coupes de bois

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la lettre de monsieur le responsable du service forêt-bois de l'office national des forêts concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale de Puyméras relevant du régime forestier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **DECIDE** de reconduire les coupes affouagères dans la parcelle 7 conformément à la délibération 2022_Do6 ;
- **DESIGNE**, pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, comme garants de la bonne exploitation des bois conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Olivier GIRARD, Jean-Pierre RIPERT et Pierre TARTANSON ;
- **FIXE** le prix de la coupe à 200 € ;
- **PRECISE** que le produit des coupes est uniquement destiné aux habitants de la commune de Puyméras et ne doit pas sortir du territoire communal ;
- **DIT** que les affouagistes devront se conformer au règlement d'affouage remis par la commune ;
- **RAPPELLE** qu'en aucun cas elles sont destinées à la vente.

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis en cours d'instruction :

- PC 08409420N0006Mo2 – PLANTIN - modification sur permis accordé
- PC 08409424 N0005 – GUILLARD Patrice – Hangar commercial
- PC 08409424N0006 – COLLOC'H Mathilde – Rénovation habitation existante ch. Jas VIEUX
- PC 08409422N0003Mo1 – VIGNAL Laurence – Modification projet (réduction surface)

Permis accordés

- PC 08409424N0004 – SASU UPALE – Construction neuve lot RIPERT
- PC 08409424N0002 – VENAILLE Isabelle – Modifications sur habitation existante
- PC 08409424N0007 – ARMANET Emmanuelle – Modifications sur habitation existante

Permis refusés

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

Dossiers en cours d'instruction :

- DP 08409424N0022 – GUILLARD Laure – 12 rue des Barrys : modification fenêtres façade

Dossiers instruits :

- DP 08409424N0023 – BAYLE Olivier – 226 ch. de la Vacherie – Piscine accordée
- DP 08409424N0024 – C ARON Lucie – 9 ch. des Granges – Réfection toiture accordée
- DP 08409424N0025 – CARON Lucie – le Claux – abri en bois pour chevaux – Dossier refusé
- DP 08409424N0017- KARBOUCHE Taoufik : Dépose et repose d'un toit sur cabanon – Dossier annulé, pièces complémentaires non reçues.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

3) PERMIS D'AMENAGER : en cours d'instruction

PA 08409424N0001 – FB2M PROMOTION – OAP Le Théron

PA 08409424N0002 – FB2M PROMOTION – OAP Le Jonchier

QUESTIONS DIVERSES

- PLU : lecture du mail de monsieur MAURER et madame BRIENNE relatif au refus de la commune d'accéder à leur demande de retrait de la délibération approuvant le PLU et réitérant leur demande de retrait de ladite délibération avant le 30 novembre.
Le conseil municipal prend acte de son mail et le remercie pour sa sollicitude mais ne souhaite pas retirer la délibération approuvant le PLU.
- Travaux future mairie : le mur qui menaçait a été détruit et le câble électrique déplacé. La dernière dalle va être coulée. Ensuite, pose de la toiture.
- L'ONF a été contacté pour la coupe de la parcelle 8. Une proposition d'achat par la société intéressée sera faite à la commune s'ils obtiennent l'autorisation de passage sur les DFCI avec un camion de gros tonnage pour pouvoir accéder à la forêt.
- Financement santé : pour rappel, le conseil municipal avait donné son accord de principe pour une participation à hauteur de 50 % du montant de la cotisation par mois et pour un agent à temps complet pour le risque « santé » à compter du 1^{er} janvier 2025, et ce dans la limite de la base de cotisation mensuelle en euros TTC pour un agent seul. La participation doit se situer entre 15 € et 30 € et la proratisation est impossible. La proposition envoyée au CST a été modifiée avec une participation de 30 €.
- Travaux au rond-point du Maupas : armoire pour le renforcement électrique.
- Compte-rendu du rapport du service de gestion comptable pour 2023. Le délai global de paiement de la commune est de 10 jours, très en dessous du seuil réglementaire de 30 jours.
- Compte-rendu du conseil d'école de Puyméras.
L'audit énergétique de l'école a été fait. En attente du rapport.
- Devis pour changer les projecteurs du stade : 14 784 € TTC. Ils seront changés si des subventions peuvent être obtenues.
- Ramassage des olives communales. Un appel aux volontaires sera fait.
- Julien est fier de ses performances d'assiduité. Il compte battre son propre record.

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

COMPTAGES NOCTURNES de la SOCIÉTÉ de CHASSE de PUYMÉRAS

Depuis 3 ans, la société de chasse du village a relancé les comptages de gibiers. Ces comptages avaient été abandonnés depuis plus de 25 ans. Un parcours représentatif du biotope communal a été imaginé par le bureau de la société puis validé par la Fédération de Chasse du Vaucluse. 3 heures de trajet environ en 4x4 sont nécessaires pour parcourir les 32 kms qui serpentent dans les bois et les vignes, sur les chemins communaux et les tournières de parcelles, depuis le Serre Rouge jusqu'à Gourbière .

Ces comptages sont l'occasion de voir et d'observer la faune sauvage à l'aide de puissants projecteurs. Il ne s'agit en aucun cas de marquer les remises à gibier pour préparer la saison prochaine, ni de surveiller les habitudes de certains noctambules !!! Mais bel et bien de noter les variations de population des animaux observés sur un même trajet à une même période.

Ceci afin d'éventuellement planifier des aménagements de territoire ou des dates de chasse et de connaître un peu plus les animaux de nos contrées.

Renards, lièvres, blaireaux, chevreuils et fouines sont les animaux les plus observés lors des derniers comptages, ils sont présents en masse sur la commune, mais on peut aussi espérer croiser un sanglier, une chouette ou le dernier occupant arrivé dans nos forêts : le loup...

Ces derniers savent se faire discrets.

La société de chasse de Puyméras souhaite proposer aux Puymérassiens la possibilité de participer à ces baroufs nocturnes. C'est la seule occasion légale de pouvoir éclairer la faune sauvage, les soirées sont déclarées en préfecture, mairie et gendarmerie, un seul véhicule est autorisé (4 ou 5 occupants). Faites-vous connaître avant fin février auprès du secrétaire, Rodolphe BRAJON, tel 06 77 87 66 29.

Les dates seront définies par la préfecture et le bureau de la société au cours du mois de mars.

Début du barouf 20 h – fin vers minuit

4 soirées consécutives, quelle que soit la météo - 1 ou 2 volontaires par soir (projecteur ou script).

Au plaisir de vous compter parmi nous dans une bonne ambiance.

Le bureau de la société de chasse de Puyméras



Rodolphe BRAJON
Secrétaire

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

LES QUARTIERS

Chastellas
Les Estagnols
Le Grand Dévès
Les Nègres
Rattechamps
Les Routes
St Juès
Le Terme Blanc
Rocher de l'Aiguille
Le Bois du Roi
Chaumaillet
Le Prayou
Extriol
Le Grand Jardin
Le Théron
Le Jonchier
Le Coustillon
Gourbières
La Bessée

Petit château
Petits étangs
Défendu : réservé au seigneur
Charbonniers qui faisaient le charbon de bois
Champs ravinés
Chemins
St Georges
Limite claire
Roche pointue
Bois au seigneur
Chaumes
Pré
Étroit
Jardins
Téroun (en provençal) : source, fontaine
Joncs
Petite côte
Boues
Plus basse



Familles : l'Encheynier ; les Meynardes ; la Plaine de Rouvière ; le Plan de Fournier ; Rocher Barnier ; le Pas de Maneyrole ; Pierre Estève (Etienne)

Expliqués avec les chemins : le Claux ; les Eyssarettes ; les Granges ; le Maupas ; la Rourieu ; les Taxys ; la Garenne ; Combe Malle ; Piodon

Abécé ; Bernicem : Bernicat ; Combe Buisse ; = pas d'explications : si quelqu'un SAIT ??? Tel au 04 90 46 85 19

Jean-Pierre REYBAUD



INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

LA CHAPELLE NOTRE DAME DES ANGES QUELQUES NOUVELLES

La première tranche de travaux ayant été achevée, grâce à l'aide éclairée de Caroline, notre dévouée secrétaire de mairie, la seconde partie du plan de restauration a été enclenchée. Tout commence toujours par des dossiers de demandes de subvention pour pouvoir boucler le budget de 2025. Si tout va bien, nous pourrons, comme en 2024, en-



visager la suite des travaux de la chapelle vers l'automne, avec cette fois l'intérieur qui sera repris entièrement du sol et sa crypte au plafond voûté.

Nous avons demandé à la fondation du patrimoine d'allonger la somme demandée de la cagnotte en ligne afin de pouvoir continuer à recevoir les dons qui nous permettront de compléter les aides publiques.

Quelques journées bénévoles sont bien entendu prévues dès que le temps permettra de travailler dehors plus agréablement. Nous vous le ferons savoir par voie d'affichage et par le groupe WhatsApp que vous pouvez rejoindre avec plaisir !

En vous remerciant encore de votre soutien et votre enthousiasme autour de ce petit patrimoine si attachant de notre village. Mélanie Bienfait



IL Y A 100 ANS A PUYMERAS

En 1924, un jeune instituteur, Monsieur Teste eut l'idée de créer une équipe de football à Puyméras, équipe qui existe toujours aujourd'hui, même s'il a y eu bien des changements et des épisodes ! En 1924, les distractions étaient plutôt les jeux de boules, et plus particulièrement le jeu de Paume. Mais le sport a pris, et parmi les premiers footballeurs de cette époque nous citons

les noms de MRS. TESTE, JOYEUSE, AUBEPARD Louis, RIPERT Émile, CHARANCON Henri, ROQUET Louis, SAINT-ROMAN, RICHIER, NOURY Louis, ARNOUX Achille et GARNIER Jules.

On peut regretter que ce centenaire soit passé sans que le club devenu aujourd'hui "l'USAP" ait eu envie de marquer le centenaire par une célébration. Il n'est pourtant pas trop tard ! Qui se souvient encore des chansons (peut-on parler d'hymne ?) composé tout exprès à la gloire de l'équipe puymérassienne ? Il serait pourtant dommage que son air soit oublié !

Lorsque les grandes équipes arrivent sur le terrain en début de match, une musique se fait entendre, reprise par les supporters. (Jump du groupe Van Halen pour l'OM). Pourquoi ne pas reprendre les nôtres, les réapprendre, les mettre au goût du jour, pour les scander à chaque début de match et encourager les nôtres ?

L'une d'elle, en provençal, a été composée par René ARLAUD en 1930. L'autre en français, serait de l'abbé POUCHALON. Cécile ARLAUD les a reportées dans son livre sur Puyméras.

À bon entendeur ! Mélanie Bienfait

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

PUYMÉRAS KARATÉ CLUB A FÊTÉ SA PREMIÈRE ANNÉE

Le 16 décembre 2024 a eu lieu l'assemblée générale du "Puyméras karaté club" au centre social et culturel.

Bureau "Puyméras Karaté club" : Présidente Caroline Garcia – Instructeur Fred Garcia- Secrétaire : Katerina Pogam – Trésorier Bruno Pogam. Contact au 06 98 09 54 82

Le bilan d'une première année a été dressé et les membres du bureau se sont félicités de ce premier bilan sportif.



Le quorum étant atteint, Caroline Garcia la présidente, après avoir remercié Roger Trappo, le maire pour son soutien, la subvention accordée par la municipalité, l'utilisation du centre social et culturel, les membres du bureau pour leur engagement, Fred professeur bénévole et tous les parents et leurs enfants, a souligné qu'avec la nouvelle organisation des cours, séparation des enfants et des adultes, chaque groupe peut travailler plus intensément d'une part et au niveau de chacun d'autre part.

Cette année, le club pourra utiliser la salle deux fois par semaine, avec des horaires aménagés pour les enfants le mardi, ce qui permettra à Fred professeur bénévole, de donner deux cours par semaine, sans changement de cotisation.

Dans son rapport moral, Katarina Pogam, la secrétaire du club a fait ressortir la bonne santé du club qui compte actuellement 20 licenciés, enregistre le retour d'anciens élèves de Vaison, comme Patrick ceinture noire 2ème dan, Cédric avec son fils et a vu cette année de jeunes karatékas du club s'illustrer dans des compétitions départementales et régionales. Après l'adoption à l'unanimité de ce rapport et du rapport financier sain et équilibré exposé par le trésorier Bruno Pogam, l'assemblée générale s'est clôturée par des démonstrations sur le tatami des jeunes karatékas, des remises de barrettes et ceintures et le partage de succulentes galettes.



RÉTROSPECTIVE

SORTIE A ORPIERRE

Ce marché annuel très réputé est d'une organisation formidable. Malgré la pluie nous avons pu déambuler autour des différents stands dont certains offraient du jus de pomme fraîchement pressé devant nous. Entre autres nous avons pu voir une exposition de champignons et nous avons découvert les pistoles, petits fruits magnifiques. Nous voilà reparti pour le parking avec la navette et route vers le hangar aux pommes. Sur le retour arrêt pour un petit goûter au Col du Perty.

Sortie à refaire bien volontiers avec le soleil.



AMBIANCE BODEGA AU STADE

L'objectif de la bodega était de faire une manifestation en dehors de la période estivale. On voulait une journée à la bonne franquette, dans une ambiance festive. Par chance on a réussi à passer à travers les gouttes, et les locaux ont répondu présents ! Et comme d'habitude les bénévoles ont permis la réussite de cette journée ! On pense garder l'idée d'une festivité à cette période, mais on réfléchit à d'autres activités !



RÉTROSPECTIVE

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

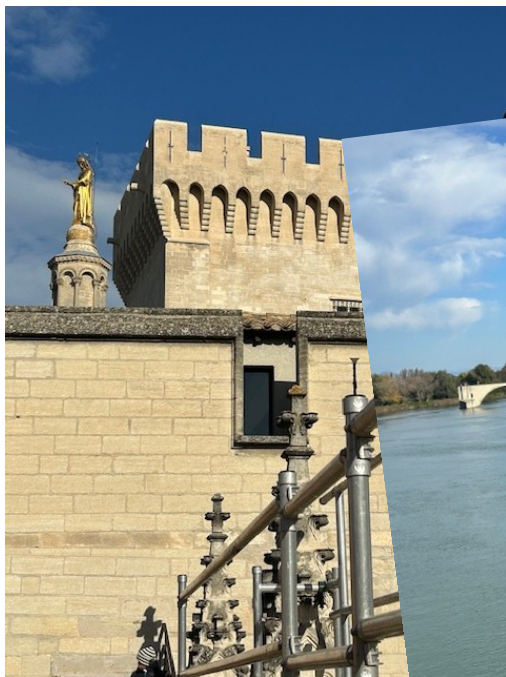


UN 11 NOVEMBRE très suivi à Puyméras. La participation des Puymérassiens a été très importante pour ce 11 novembre 2024 marquant le 106^{ème} anniversaire de la fin de la 1^{ère} guerre mondiale. Le dépôt de gerbes au monument aux morts avec les noms tous lus par les enfants des Ecoles, le mot du maire et les chants patriotiques de la chorale ont respecté la tradition. Le discours du Ministre des Armées, Sébastien Lecornu, lu devant un public attentif, la cérémonie s'est déroulée avec gravité dans le contexte de tensions internationales. Puis, convivialité oblige, tous se sont retrouvés autour du verre de l'amitié. DS



SORTIE A VILLENEUVE LÈS AVIGNON

Sortie organisée par Puyméras Mon Village avec au programme visite du Palais des Papes et des jardins du Rocher des Doms puis traversée du Rhône pour un bon repas au restaurant, suivi de la visite du Fort Saint André et de la tour Philippe Le Bel à Villeneuve Lès Avignon.



Une journée bien remplie pour les participants.



RÉTROSPECTIVE

FÊTE DE LA SAINTE CATHERINE



Comme chaque année, Puyméras Mon Village nous a donné rendez-vous pour la Sainte Catherine autour d'échanges et de partages de plants, de bouturages, de plantes vertes, de plantes grasses, de graines et d'aromates en tous genres.

Pour l'occasion, les bénévoles de l'association proposaient à la vente des soupes, des veloutés, des tartes et des gâteaux

MARCHÉ DE NOËL

Le traditionnel Marché de Noël, organisé par l'équipe du Comité des fêtes a rencontré un franc succès. De nombreux bénévoles ainsi que les services techniques municipaux se sont activés pour décorer et illuminer le village pour l'occasion. Les commerçants et artisans locaux sont venus en nombre pour animer cette belle journée et lui donner l'esprit féérique de Noël, attirant un large public et réjouissant petits et grands pour une belle journée ensoleillée.



RÉTROSPECTIVE

CONCERT DE NOËL

Après la participation du Chœur de Puyméras à la célébration de l'armistice du 11 novembre, la chorale a fêté, dimanche 15 décembre 2024, l'arrivée de la Nativité avec le concert de Noël en l'église du village.

C'est un conte «L'élixir du révérend Père Gaucher» (extrait des Lettres de mon Moulin) d'Alphonse Daudet qui a servi de trame à la lecture et aux différents chants interprétés par votre chorale : Le Chœur de Puyméras, dirigé par notre chef René Linnenbank.

En clôture de ce concert, l'assemblée souriante et enchantée, était invitée à se joindre à la chorale pour chanter «Douce nuit» avant d'aller déguster le vin chaud traditionnel, accompagné de petits gâteaux.

D. Hoen



SALON DE MASSAGE

un moment de douceur

SANDRINE CHAMPEAU | Masseuse diplômée de l'école de massage AZENDAY

06 74 59 27 58
champeausandrine485@gmail.com
Puyméras

54 Chemin de Sainte Jalle
84110 PUYMÉRAS

Bienvenue à Sandrine CHAMPEAU, masseuse diplômée de l'école de massage AZENDAY, qui ouvre son salon de massages

« un moment de douceur »
au 54 Chemin de Sainte Jalle à Puyméras.

Le salon propose des massages relaxants, pour tous publics. Une pause précieuse, loin des tumultes et du stress de la vie quotidienne. Vous pouvez la contacter pour un rendez-vous au 06 74 59 27 58 ou par mail champeausandrine485@gmail.com

Nous lui souhaitons une bonne installation et une belle réussite au sein de notre village.



ATELIER DE COIFFURE

bulle D'HAIR

les villages ont aussi droit à leur styliste !

06 82 31 76 35

Lundi 9h-18h sur RDV
Mardi 9h-18h
Mercredi 9h-12h sur RDV
Jeudi/Vendredi 9h-18h
Samedi 9h-12h

**Service à domicile
lundi et mercredi**

84110 Puyméras



Domaine Le Puy du Maupas

HÔTES VIGNERONS EN VAUCLUSE

DÉCOUVRIR
Une passion transmise de père en fille
Un métier au plus proche du terroir
Des vins bios élaborés avec le cœur

PARTAGER
Un savoir-faire ancestral
Une hospitalité naturelle
Le goût des bonnes choses

ÉCHANGER
Des dégustations toute l'année
Des moments hors du temps
Des recettes généreuses

Domaine Le Puy du Maupas Famille Sauvayre
1678 Route de Nyons . 84110 Puyméras
04 90 46 47 43 . www.puy-du-maupas.com

AOP Vinsobres - Côtes-du-Rhône
Puyméras Côtes-du-Rhône Villages

RÉTROSPECTIVE

L'Association des Parents d'Élèves a vécu une fin d'année 2024 riche en événements et en moments de partage ! Grâce à l'investissement d'une belle partie des parents et des membres du bureau, plusieurs manifestations ont rencontré un franc succès et ont permis de renforcer les liens entre les familles et les habitants de nos villages.



Parmi les temps forts, la Castagnade à Faucon a été un véritable succès. Cet événement convivial organisé sur le plan Jaroussier récemment rénové a réuni petits et grands autour de châtaignes grillées, ainsi que de délicieuses pizzas et tartes aux pommes préparées dans un four banal en activité. Dans le même



esprit de partage, une bourse aux jouets a été organisée le même jour, permettant aux familles de vendre ou d'acheter des trésors pour les fêtes. Une buvette et un stand de crêpes ont complété cette journée chaleureuse, avec un bel engouement du public.

Nous avons également célébré Halloween de manière mémorable ! Une déambulation festive dans les villages de Puyméras et Faucon, a plongé les enfants et leurs familles dans l'ambiance de cette fête. La soirée s'est clôturée dans la bonne humeur autour d'une auberge espagnole au Fougau de Faucon, un moment de partage et de gourmandise apprécié de tous.

Pour Noël les enfants ont pu profiter d'un goûter gourmand et festif, ainsi qu'un cadeau offert par l'APE.



Enfin, notre dernier événement en date, le loto, le 31 janvier dernier, a rassemblé un grand nombre de participants. Une belle soirée qui a été rendue possible grâce au travail et à l'implication des parents bénévoles et du bureau. Un grand bravo à eux pour leur engagement et leur dynamisme !

L'Association des Parents d'Élèves des 3 villages.

Le bureau : Hélène Papi, Jenny Chaloin, Alvin Bariseel, Cédric Trappo et Laure Joly.



MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR



17ème Marche Festive de Puyméras La balade aux rochers de Gourbières

SAMEDI 12 AVRIL 2025

20 € ADULTES

10€ (-14ANS)

Départs avec guides
de 8h à 10h30

Difficulté : 5/10

Durée (avec stands) : 4h30

Déconseillé aux moins de 8 ans

Accueil à la salle des fêtes

Café ou thé au Café des
Barrys

Stands de dégustation
(petit salé roulé, caillette,
saucisson, viande grillée,
vins, bière...)

Arrêt au Girocèdre

Dessert à l'arrivée



Réservation obligatoire avant le 28 Mars 2025

Places Limitées

Renseignements au 06.03.18.43.80 ou
cdfpuymeras@gmail.com



MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR



17ème marche festive de Puyméras La balade aux rochers de Gourbières

Organisée par le comité des fêtes de Puyméras

Samedi 12 avril 2025

Randonnée pédestre d'environ 12 kilomètres, afin de (re)découvrir nos beaux paysages, tout en s'arrêtant pour des pauses gourmandes.

Départ avec guides de 8h à 10h30

Difficulté : 8/10

Déconseillée aux enfants de - de 8ans



Distance : 12 km environ

Durée (avec les stands) : 4h30

Bâtons de marche et bouteille d'eau
fortement conseillés

Accueil à la salle des fêtes

Départ

Café ou thé au café des Barrys

Stands de dégustation

Pomme

Fromage de tête

Caillette

Viande grillée

Fromage de chèvre

Vins

Bière

....

Arrêt au Girocèdre

Dessert

Arrivée

Réservation obligatoire !

20 € par personne et 10€ pour les enfants de 8 à 14 ans.

La marche aura lieu quelque soit la météo, les inscriptions ne sauront pas remboursées.

Inscription sur helloasso :

Inscription et paiement en ligne.

<https://www.helloasso.com/associations/comite-des-fetes-puymeras/evenements/marche-festive-2025>



Inscription par courrier :

A retourner au comité des fêtes, 8 place de la mairie, 84110 Puyméras **avant le 23 mars**, accompagné d'un chèque à l'ordre du comité des fêtes de Puyméras

Nom et prénom :

Adresse postale :

Montant du chèque : x 20€ + x 10€ (enfants de -14ans) = €

Adresse mail :

✉ cdfpuyméras@gmail.com

☎ 06.03.18.43.80

🌐 fb et insta du cdf

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

Au programme pour l'Association des Parents d'Elèves des 3 villages

L'année 2025 s'annonce tout aussi festive et prometteuse ! Nous donnons rendez-vous à tous pour un vide-grenier accompagné d'un marché aux fleurs, qui se tiendra le 27 avril à Puyméras. Ce sera l'occasion parfaite pour marquer l'arrivée du printemps et profiter d'un moment convivial. Comme à notre habitude, une buvette, des grillades et des crêpes seront proposées pour ravir petits et grands. Nous comptons sur votre présence et votre soutien pour faire de ces événements de beaux moments de partage et de convivialité. À très bientôt !

L'Association des Parents d'Elèves des 3 villages.

Le bureau : Hélène Papi, Jenny Chaloin, Alvin Bariseel, Cédric Trappo et Laure Joly.

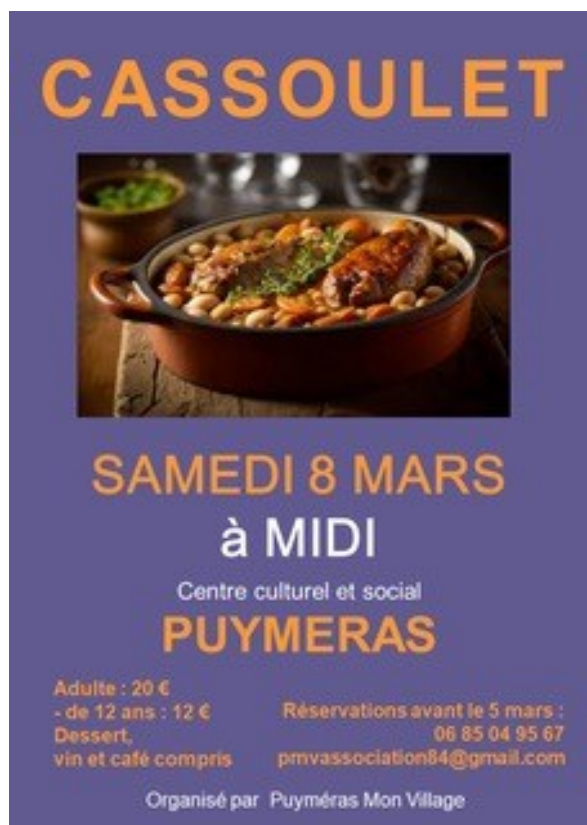
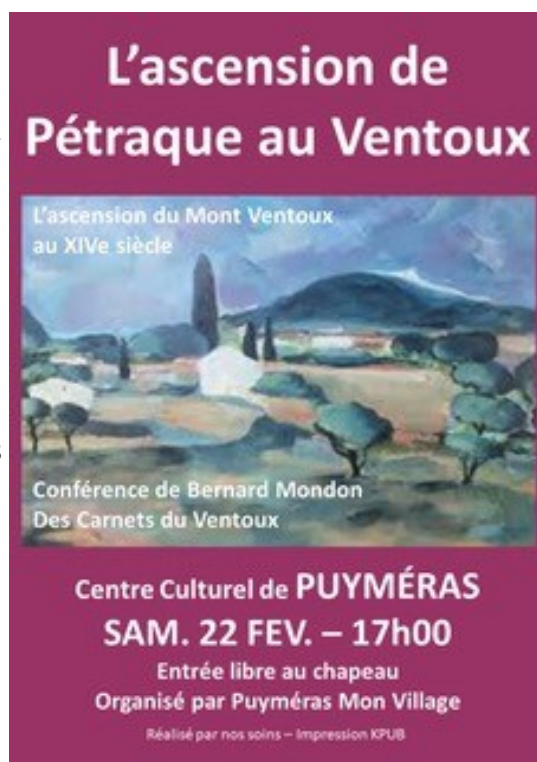
Au programme pour Puyméras Mon Village

Puyméras Mon Village vous invite à participer à une conférence animée par Bernard MONDON des Carnets du Ventoux sur le thème

« *L'ASCENSION DE PÉTRARQUE AU VENTOUX* »

Le samedi 22 février, à partir de 17 heures,
au centre social et culturel de Puyméras

L'entrée est libre mais une participation au chapeau vous sera proposée.



Venez également nous rejoindre pour partager et savourer un cassoulet élaboré dans la plus pure tradition du Sud-Ouest.

CASSOULET

Le samedi 8 mars à midi
au centre social et culturel de Puyméras

Dessert, vin et café compris au prix de 20 euros par adulte et 12 euros pour les enfants de moins de 12 ans. RDV à partir de midi.

Les inscriptions sont d'ores et déjà possibles soit à l'adresse mail : pmvassociation84@gmail.com soit au numéro de téléphone : 06 85 04 95 67

Fin des inscriptions le 5 mars au soir.

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

Concert de Yvon Rosier, Chansonnier
Le dimanche 30 mars à 17 h
Salle culturelle de Puyméras ?

Organisé par Puyméras Mon Village

YVON ROSIER

en concert

La vie... on s'en souviendra

DIM. 30 MARS - 17 h

PUYMERAS

Centre culturel et social

Entrée : 10 €

Depuis des années Yvon ROSIER a construit ou rénové beaucoup de maisons dans la Drôme. Il a bâti des murs sans rime ni raison mais en même temps il a toujours écrit des chansons sans cordeau ni fil à plomb. Tout reste donc logique.

Il combine aussi, à sa façon, la poésie et l'humour et fait rire autant qu'il émeut. Comme les maisons qu'il a bâties, ses chansons ont le charme de l'ancien et le confort du moderne.

S'il y a un liant entre les pierres, il y en a un aussi entre les chansons qu'il interprète puisqu'il ne se prive pas entre elles, de nous livrer ses pensées sur ce monde fou qui est le nôtre.

Il nous avertit : « *Ce n'est pas parce que la planète déprime que l'on doit nous aussi entrer en dépression. La fin des temps, on s'en fait tout un monde....* »

Mais vous verrez ça va bien se passer et comme au cirque, le meilleur sera dans le final. »

Cet artiste un peu inclassable, entre la tradition de Vian, la tendresse de Bourvil, la légèreté et la gravité de Souchon, le swing teinté d'humour d'Aznavor, sans oublier la colère de Ferré, sera accompagné au piano et voix par Emmanuel PATERNE et à la contrebasse par Jacques CHABERT.

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

CONCERT DU CHŒUR DE PUYMÉRAS

Après le concert de Noël très apprécié donné en l'église de Puyméras au mois de décembre, le Chœur de Puyméras se manifestera en juin :

Le samedi 28 juin à 19h en l'église de Puyméras

Le dimanche 29 juin 19h en l'église de Nyons

Gloria de Vivaldi et Messe à quatre voix de Puccini sont au programme. Les choristes de la chorale de Vinsobres se joignent à nous pour ces 2 concerts. L'orchestre, les chorales et leur chef, René Linenbank espèrent vous voir nombreux venir les écouter.

La Présidente Evelyne Jévaudan

BULLETIN D'ADHÉSION A PUYMÉRAS MON VILLAGE

A remettre dûment complété avec le versement de la cotisation

Cotisation annuelle individuelle : 10 €

Cotisation annuelle familiale : 15 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail : Téléphone :

Versement de Euros

☐ Chèque

☐ Espèces

Date

+++++

RÉCEPTION DU JOURNAL DE PMV

☐ Boîte aux lettres

☐ Mail

☐ Envoi postal (Participation de 15€ pour l'année)

Pour mémoire, le journal de PMV est édité 3 fois par an. La distribution se fait grâce aux bénévoles qui le déposent dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez opter pour un envoi dématérialisé, il vous suffit alors d'envoyer le présent bulletin à l'association Puyméras Mon Village en communiquant votre adresse mail.

Si vous souhaitez un envoi par courrier vous devrez vous acquitter d'une participation aux frais postaux de 15 € pour l'année. Votre règlement devra être effectué auprès de l'association Puyméras Mon Village chaque début d'année, avec le présent bulletin dûment complété.


 Depuis 2007
VIANET Services
 Rats, souris, fouines, pigeons, serpents,
 frelons, guêpes, essaims d'abeilles,
 blattes, fourmis, punaises de lits, etc
 Intervention ponctuelle ou contrat annuel
 Frédéric VIANEZ
 Mob. : 06 88 65 25 89
 contact@vianetservices.fr
 Agrément ministériel
 Habilitations électriques
 Toutes hauteurs
 www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE
 GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
 galerie-armony@orange.fr
RAMONAGE
 CHEMINEE A BOIS 70 € CHAUDIERE FUEL 75 €
 20 RUE GASTON GEVAUDAN
 84110 VAISON LA ROMAINE
 06 32 16 88 52
 www.galeriedarmony.com

VAISON ASSAINISSEMENT

 vidange
 fosses septiques
 débouchage w.c
 &
 canalisations
 84110 Puyméras
 06 03 03 83 19

PHILIPPE
 travaux de maçonnerie réparation
 toiture carrelage
MARCHIONINI
 84110 puyméras
 0611531618


JOLITOIT PROVENCE
COUVREURS ZINGUEURS

Frédéric Lagarde 06.44.08.25.40

ZINGUERIE

Pose de gouttières, chéneaux, étanchéité,
abergements de cheminée et de fenêtres de toit

TOITURE

Rénovation et réparation

contact@jolitoit-provence.fr



www.jolitoit-provence.fr

LES TAXIS DE LA DROME PROVENCALE
 F E D C T R O
 04.90.46.45.92
 06.98.09.54.82
 2 taxis et 1 minibus à votre service
 24h/24 et 7j/7 toutes distances.
**NOS STATIONS TAXIS :
 SEGURET - VINSOBRES**

SHOWROOM & BUREAUX
 61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS
Le Paysagiste
 Vous mets au vert...
 04.66.59.82.95
 CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

SHOWROOM & BUREAUX
 61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS
LE PISCINISTE
 Piscine & Spa
 04.66.59.82.95
 CONTACT@LEPISCINISTE.NET

21, cours Taulignan
84110 Vaison-la-Romaine

GALERIE DES LIMONADIERS

julialeven@wanadoo.fr

04.90.28.87.58
07.87.86.21.96

Horaires
Du mardi au vendredi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 30
Le samedi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h

Société Pimprenelle
Julia Leven

CAFFÉ DES BARRYS

BAR- RESTAURANT-COCKTAILS-GLACES-CRÊPES

2 RUE DES BARRYS 04-90-35-04-53
84110 PUYMÉRAS

Domaine
SAINT-A POLLINAIRE
84110 PUYMERAS - FRANCE

En Biodynamie depuis 1967
06 58 96 98 92

Le G iroccdre
RESTAURANT

Famille TRAPPO
Le Village - 84110 PUYMÉRAS
Tél : 04 90 46 50 67
www.legirocedre.fr
mail : legirocedre@club-internet.fr

Réervations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

CHALOIN CHOCOLATS
Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, bonbons chocolats, glaces, confiseries, Nougats, Pâtés à tartiner, Macarons, Gamme sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de dégustation, Bean to Bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com

125 Zone artisanale du Maupas
84110 Puyméras
04 90 37 40 94

HUILE D'OLIVE

Fabrication Artisanale
extraite par 1^{ère} pression à froid

LE VIEUX MOULIN
Alain FARNOUX
21 impasse de Maupas
84110 Puyméras
Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81
26110 Mirabel-aux-Baronnies
le.vieux.moulin.af@orange.fr
www.levieuxmoulinfarnoux.fr
Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°

CAVE LA COMTADINE
À PUYMÉRAS

Ouvert du Lundi
au Samedi de 8h à
12h et de 14h à
18h
04 90 46 40 78

CÔTES DU RHÔNE
CÔTES DU RHÔNE
CÔTES DU RHÔNE

NOTRE PAGE DE JEUX

SUDOKU

	1	6	8					
	8			5	3	9	2	
				9				
5	6			1				
		8				2		
				3			6	7
				4				
	7	4	2	8			1	
					9	3	5	

7	9				1			
	6			3				8
				9	7			6
		1	3			6		
2				6				9
		6			2	5		
3			4	5				
8				1			4	
			2				5	1

MOTS CACHÉS

A	X	U	E	R	U	O	V	A	S	X	B	A	Y
C	B	A	C	O	L	Y	T	E	E	T	I	D	E
G	O	B	O	U	Q	U	E	T	K	T	Q	M	E
O	U	D	L	O	I	E	I	B	N	E	F	I	U
M	T	C	E	A		R	D	E	Y	M	I	N	Q
M	A	R	C	H	E	E	M	X	M	P	L	I	I
A	I	S	E	P	G	E	N	R	E	S	A	S	T
G	H	P	S	A	V	E	Z	E	O	A	M	T	S
E	N	O	I	E	T	E	R	N	I	T	E	R	U
Z	R	R	H	U	I	L	E	L	F	E	N	A	O
P	A	C	O	U	V	R	E	U	R	R	T	T	C
M	A	D	O	C	U	M	E	N	T	O	J	I	A
A	G	E	N	G	A	G	E	M	E	N	T	O	N
S	M	E	R	C	U	R	E	J	E	D	E	N	S

ACHEVEMENT	DOCUMENT	GOMMAGE
ACOLYTE	DOUTE	HUILE
ACOUSTIQUE	ECOLE	LOI
ADMINISTRATION	EDEN	MARCHE
AISE	EDIT	MARIAGE
BOUQUET	ENGAGEMENT	MERCURE
BOUT	ETERNITE	PROSPERITE
CAMELIA	FILAMENT	ROND
COUVREUR	GENRE	SAVOUREUX
		TEMPS

MIGUEL BONNEFOY

Le rêve du jaguar

Le COUP DE CŒUR DE NOS LECTEURS

"Le Rêve du jaguar", de Miguel Bonnefoy, qui a reçu le prix Femina 2024. C'est une formidable épopée croisant le destin d'une famille et l'histoire du Venezuela. Quand une mendicante muette de Maracaibo, au Venezuela, recueille un nouveau-né sur les marches d'une église, elle ne se doute pas du destin hors du commun qui attend l'orphelin. Élevé dans la misère, Antonio sera tour à tour vendeur de cigarettes, porteur sur les quais, domestique dans une maison close avant de devenir, grâce à son énergie bouillonnante, un des plus illustres chirurgiens de son pays. Une compagne d'exception l'inspirera. Ana Maria se distinguera comme la première femme médecin de la région. Ils donneront naissance à une fille qu'ils baptiseront du nom de leur propre nation : Venezuela. Liée par son prénom autant que par ses origines à l'Amérique du Sud, elle n'a d'yeux que pour Paris. Mais on ne quitte jamais vraiment les siens. C'est dans le carnet de Cristobal, dernier maillon de la descendance, que les mille histoires de cette étonnante lignée pourront, enfin, s'ancrer. Dans cette saga vibrante aux personnages inoubliables, Miguel Bonnefoy campe dans un style flamboyant le tableau, inspiré de ses ancêtres, d'une extraordinaire famille dont la destinée s'entrelace à celle du Venezuela.